

L'an deux mille dix-neuf, le douze juin à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 06/06/2019

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X	Monsieur Alain MAROIS	Excusé
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	Excusé	Monsieur Régis GRELOT	X
Monsieur Alain RENARD	X	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Philippe BLAIN	Excusé
Monsieur Jacques DELAVIE	Excusé	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X	Madame Célia MONSEIGNE	Excusée
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	Excusé		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

Sur les 19 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 12 juin 2019, 13 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture

033-253306617-20190612-2019-08BS-DE

Date de télétransmission : 14/06/2019

Date de réception préfecture : 14/06/2019

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation
8 route de la Pinière 33910 Saint Denis de Pile
tél. : 05 57 84 74 00 - fax : 05 57 55 39 71

contact@smicval.fr

www.smicval.fr

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190612-2019-08BS-DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

DECISION DU BUREAU SYNICAL N° 2019 - 08BS

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 22 mai 2019

Rapporteur : Allain GANDRE

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, présente le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 22 mai 2019.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

DEC N° 2019 – 06BS : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 mars 2019

DEC N° 2019 – 07BS : Autorisation de signature d'un marché public de réhabilitation des pôles recyclage de Vérac et La Roche Chalais



DEC N° 2019 – 03BS : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 mars 2019

Rapporteur : Monsieur GANDRE

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, présente le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 mars 2019.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présent (16 membres présents, sur 19 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 mars 2019, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEC N° 2019 – 07BS : Autorisation de signature d'un marché public de réhabilitation des pôles recyclage de Vérac et La Roche Chalais

Rapporteur : Monsieur BERTHOME

Le 3 avril dernier, l'Assemblée délibérante a voté une augmentation de l'AP/CP pour la modernisation et la mise en conformité des Pôles Recyclages dont le montant s'élève désormais à 10 264 478.42 € TTC. Pour l'année 2019, les crédits de paiements sont de 2 071 981.41 € TTC.

De même lors de cette assemblée, il a été délégué au bureau syndical le pouvoir d'autoriser le Président à signer le marché des travaux de modernisation des PR de Vérac et La Roche Chalais.

Ces travaux constituent la seconde tranche de la deuxième phase de travaux du programme de modernisation de PR. Ils sont la continuité des travaux réalisés sur les 5 premiers équipements (St Seurin, St Mariens, St Gervais, Libourne Ballastière et Saint Denis de Pile).

Ces travaux ont pour objectifs :

- ✓ de faciliter le vidage des déchets amenés par les usagers,
- ✓ d'améliorer la fluidité et diminuer les temps d'attentes,
- ✓ la construction de nouveaux locaux modernes, surs et règlementaires,
- ✓ de proposer de nouveaux services aux usagers,
- ✓ d'améliorer le tri,
- ✓ d'améliorer la diffusion de l'information et de la communication,
- ✓ de sécuriser les sites.

Cette consultation a été publiée le 18 mars dernier, elle est composée de 15 lots. Il est à noter que le règlement de la consultation imposait que les lots n° 1 (de construction) et 2 (terrassement) aient le même attributaire et le lot n° 14 (espaces verts) était réservé à l'insertion.

Accusé de réception en préfecture
033 253806817 20190612 2019_08BS DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

La date de remise des offres étant fixée au 10 avril 2019 avant 12h30. Au total, 15 entreprises ont déposé une offre. Les crédits budgétaires inscrits au BP 2019 pour cette consultation sont de 1 497 173.20 € TTC (hors aléas de chantier, tranche conditionnelle incluse).

Aucune entreprise n'a déposé d'offre pour le lot n°15. Ce lot a été déclaré infructueux. Une consultation en direct avec un fournisseur a été engagée et l'entreprise RAYONOR a remis une offre.

A la présentation du rapport d'analyse aux membres de la Commission d'appel d'offres le 13 mai 2019, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Attributaire	€ HT	€ TTC
1	Déconstruction	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	21 800 €	26 160 €
2	Terrassement VRD	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	233 486.50 €	280 183.80 €
		- en Base	180 286.5	216 343.8
		-Tranche conditionnelle	53 200	63 840
3	Gros Oeuvre	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	159 665 €	191 598 €
4	Bâtiment modulaire	ATEMCO Avenue du Général de Gaulle 24 400 Mussidan	346 906 €	416 287.20 €
5	Charpente métallique / Serrurerie	TROISEL 104, avenue Jean Monet 33 700 Mérignac	129 974.35 €	155 969.22 €
6	Courant fort / Eclairage / Plomberie	BEAUFILS 28, rue Léon Blum 33 240 Lugon	22 704.10 €	27 244.92 €
7	Vidéoprotection	SN APS La Mourasse Est Route de Bazas 33 210 Langon	38 320.22 €	45 984.26 €
8	Signalétique	RJ2D 3, rue Muga 64 210 Bidart	35 463.20 €	42 555.84 €
9	Signalisation	MELTEM 131, chemin du Trouilh 40 300 Peyrehorade	37 620 €	45 144 €
10	Clotûre Portail	CARNELOS 2, Bois Majou 33 190 Fontet	64 270.93 €	77 125.12 €
11	Contrôle d'accès	PRECIA MOLEN Route du pesage 07 001 Privas Cedex	39 690 €	47 628 €
12	Panneau numérique	SOLSYSTEMS 16, avenue du Dr Camille Delvaile 64 100 Bayonne	28 516 €	34 219.20 €
13	Equipement de quai	GILLARD ZA rue des Peupliers BP 27 77 590 Bois le Roi	119 764 €	143 716.80 €
14	Espaces Verts	AGERAD 1, Comteau de Roubisque 33 820 Saint Aubin de Blaye	11 860.80 €	11 860.80* € * non soumis à la TVA
15	Rayonnage	RAYONOR Route de Monbartier 82700 Montech	18 669.00 €	22 402.80 €
TOTAL			1 308 710.10 €	1 568 079.96 €

Il est à noter que le lot n° 2 "Terrassement VRD" comporte 1 tranche conditionnelle relative à la réfection de la voie d'entrée poids lourds dans le PR de Vérac pour un montant de : 53 200 € HT

Le SMICVAL ayant fait l'acquisition du terrain sur lequel se situe cette voie d'accès, il est proposé d'englober la réfection de cette voie dans les travaux et donc d'afficher cette tranche conditionnelle.

033-253306617-20190612-2019-08BS-DE

Le montant total de manœuvre de la tranche conditionnelle s'établit à 1 568 079.96 € TTC, soit 4.7% plus élevé que le prévisionnel (- 70 936€). Cette augmentation se concentre dans les lots 4 et 5 en raison de l'augmentation des cours de l'acier par rapport à la consultation précédente. Le manque de concurrence dans certains lots ne favorise pas la négociation.

Date de rétrotransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

Néanmoins, les crédits budgétaires votés sur 2019 sur l'APCP seront suffisants pour trois raisons principales :

- ils comprennent 44 090 € TTC d'aléas de chantier non comptabilisés précédemment dont la mobilisation reste hypothétique,
- la totalité des crédits afférents à ces travaux ont été inscrits sur les CP 2019 alors que la fin des travaux sur Vérac notamment, s'établira en 2020. Les factures afférentes à ces prestations réalisées en 2020 seront donc mandatées sur les CP 2020,
- le périmètre des travaux sur d'autres sites vont être redéfinis.

Le SMICVAL a reçu un avis favorable des communes de La Roche Chalais et Vérac sur la demande de permis de construire. La mairie de Vérac ayant notifiée une condition suspensive sur l'arrêté de délivrance du permis de construire liée au changement de type de clôture périphérique, un avenant sur le lot n° 10 sera mis au vote du prochain bureau pour y répondre.

Le planning prévisionnel de réalisation est de 9 mois avec un démarrage des travaux prévus à début juillet.

Malgré l'importance de ces travaux, les Pôles Recyclage de Vérac et La Roche Chalais resteront ouverts au public pendant les travaux. Un service minimum permettant de réceptionner les végétaux, gravats et déchets enfouis, sera instauré.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Madame GANTCH, Vice-Présidente du SMICVAL, demande si les doléances formulées par Monsieur le Maire Vérac lors de l'Assemblée Générale du 03 avril dernier, ont été respectées.

Monsieur GUINAUDIE confirme que les recommandations du permis de construire liées à la clôture périphérique, ont été prises en compte afin de coller au mieux, aux attentes de la commune. D'où, la prévision d'un prochain avenant sur le lot concerné.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité, des Membres présents (16 membres présents, sur 19 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché public de réhabilitation des pôles recyclage de Vérac et La Roche Chalais, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 10.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présent (13 membres présents, sur 19 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 22 mai 2019, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

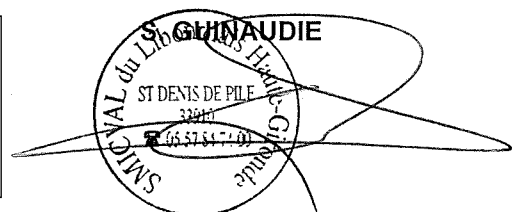
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 juin 2019

Accuse de réception en préfecture
033-253306617-20190612-2019-08BS-DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190612-2019-08BS-DE
Date de télétransmission : 14/06/2019
Date de réception préfecture : 14/06/2019